



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vesoul, le 30 juin 2022

En Haute-Saône, les forces de l'ordre mobilisées pour prévenir les cambriolages avec l'opération tranquillité vacances

Afin de prévenir les éventuels cambriolages, les services de police et de gendarmerie proposent aux haut-saônois de veiller sur leur logement pendant leur absence et de les prévenir en cas d'anomalie grâce au dispositif gratuit Opération tranquillité vacances (OTV).

En 2021, 209 personnes se sont déclarées auprès des services de police et de gendarmerie, aucun n'ayant eu à déplorer de cambriolages.

Comment bénéficier de l'opération tranquillité vacances ?

- En vous munissant de l'un de vos comptes France Connect, rendez-vous sur le service en ligne via le lien suivant :
<https://psl.service-public.fr/mademarche/OperationTranquilliteVacances/demarche>
Il vous faut ensuite renseigner le code postal de la commune où se situe votre logement, ainsi votre période d'absence. En fonction du code postal renseigné, votre demande est automatiquement adressée au service de police ou de gendarmerie compétent.
- Vous avez également la possibilité de vous inscrire au dispositif en vous rendant dans le commissariat de police ou dans la brigade de gendarmerie dont vous dépendez. Dans ce cas, vous devrez présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Les personnes qui souhaitent s'inscrire doivent veiller à bien indiquer si leur habitation est équipée d'un système d'alarme ou d'un simulateur de présence et avertir les forces de sécurité lors d'un retour anticipé ou lorsqu'une personne se rend à leur domicile à leur demande afin qu'elle ne soit pas confondue avec un cambrioleur.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  

Un équipage de police ou de gendarmerie dédié s'assure dans le cadre de sa patrouille, de jour comme de nuit et en semaine comme le week-end, qu'il ne se passe rien de suspect et a pour rôle de dissuader les cambriolages.

Au-delà des vacances d'été, il est possible de bénéficier de cette opération tout au long de l'année.

La lutte contre les cambriolages est une préoccupation constante des services de l'État. Sur l'ensemble du département, tant en zone police qu'en zone gendarmerie, les effectifs présents sur la voie publique participent de jour comme de nuit à l'action de lutte contre ces délits en effectuant des patrouilles portées sur les sites ou les axes les plus sensibles à cette forme de délinquance.

Leur action est renforcée par le développement des dispositifs de participation citoyenne et « voisins solidaires ». En effet, la prévention des cambriolages est l'affaire de tous. En Haute-Saône, 62 communes ont déjà signé des conventions.

Quelques conseils avant de partir en vacances

Afin de limiter les risques de cambriolage, les services de police et de gendarmerie vous conseillent de :

- ne pas indiquer vos dates de congés sur les réseaux sociaux ou votre messagerie téléphonique ;

- demander à une personne de confiance de relever votre courrier car une boîte pleine est un signe d'absence prolongée (ne pas lui laisser la clé sous un paillason ou un pot de fleurs). Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier sur votre lieu de villégiature par les services postaux ;

-renvoyez, si c'est possible, les appels sur le téléphone fixe vers votre numéro de portable ;

-verrouiller avec soin la fermeture des portes, fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous. Un voisin ou un ami peut venir ouvrir et fermer les volets et allumer des lumières. L'utilisation d'un minuteur peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement ;

-ne pas laisser de grosses sommes d'argent dans votre logement et mettre les bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr après les avoir photographiés. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  